



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 46361

Texte de la question

M. Hervé Gaymard appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les conséquences inéluctables de la réduction du nombre d'internes dans les hôpitaux, qui aboutit dorénavant à l'absence totale d'internes dans certains services. En effet, les internes, même s'ils sont considérés comme des étudiants en voie de formation, ont une compétence polyvalente et assurent une présence permanente, qui font d'eux « la cheville ouvrière » des services hospitaliers. Selon des informations qui lui ont été communiquées, le recrutement prévu au 1er mai serait en nombre insuffisant, ce qui se traduirait concrètement, soit par la fermeture de services, alors qu'ils sont tous complets, soit par une prise de responsabilité, telle qu'elle conduirait inéluctablement l'hôpital à des recours devant les tribunaux administratifs et exposerait les praticiens à des poursuites pénales. De plus, une telle situation risque d'entraîner un accroissement des décès, et sera cause d'un rallongement des durées de séjour, et d'une prise en charge plus tardive et moins efficace, ce qui irait à l'encontre d'une politique moins dispendieuse en matière de santé. Il demande ce que le Gouvernement compte précisément faire en matière de recrutement d'internes pour les hôpitaux.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46361

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2971

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)